

L'AFD, L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Un service pour tous, une ressource pour demain

Bilan du Cadre d'intervention sectoriel 2010-2012



La France et l'AFD s'engagent pour l'eau et l'assainissement

607 M€ d'engagements* annuels moyens sur 2010-2012 dans les États étrangers

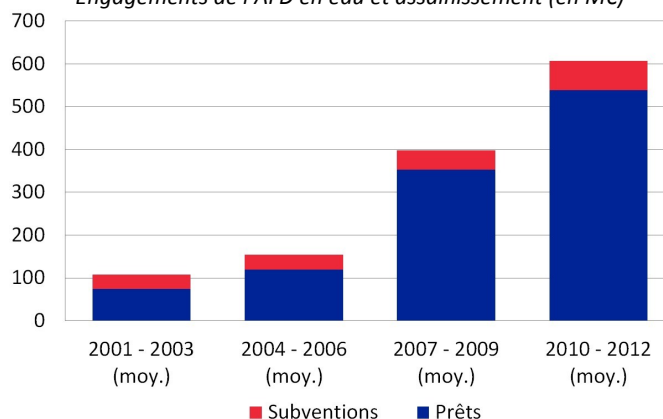
Depuis une dizaine d'années, la France mène une politique ambitieuse pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays du Sud qui s'inscrit pleinement dans la dynamique des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD 7). Cet engagement politique est en accord avec l'opinion des Français : 35 % considèrent ce secteur comme la première des priorités, loin devant les autres (*Étude IFOP « Les Français et l'aide au développement », juillet 2011*).

Sur la période 2010-2012, l'AFD a engagé en moyenne chaque année **607 M€** en faveur de l'eau et de l'assainissement dans les États étrangers (hors Outre-mer), contre un objectif de 600 M€.

L'augmentation constante des engagements de l'AFD dans le secteur a été rendue possible par les prêts (dont 99 M€ de

prêts non concessionnels), les subventions déléguées de la Commission européenne (70,6 M€ en 2012) et les contrats de désendettement (42 M€ en 2011).

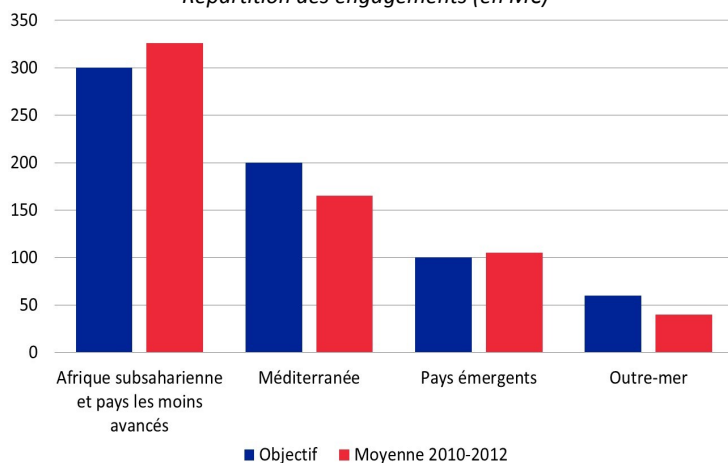
Engagements de l'AFD en eau et assainissement (en M€)



52 % des engagements dédiés à l'Afrique subsaharienne et aux PMA

L'AFD s'est également fixé des objectifs annuels moyens par zone géographique.

Répartition des engagements (en M€)



⇒ L'AFD a octroyé en moyenne **317 M€** par an en faveur de l'Afrique subsaharienne et des pays les moins avancés (PMA) où les retards sur les OMD sont les plus marqués.

⇒ La région Méditerranée a été marquée par un ralentissement général de l'activité pendant les mouvements révolutionnaires et sociaux, les « Printemps arabes », qui ont entraîné des changements profonds des contextes politiques et sociaux de ces pays.

⇒ Sur les pays émergents, l'AFD s'est engagée en 2010 à octroyer au moins un projet en Amérique latine. Cet objectif a été rempli avec deux financements, au Brésil en 2010 (100 M€) et en Colombie en 2011 (79 M€).

⇒ Les résultats sur l'Outre-mer, non atteints, ne tiennent néanmoins pas compte des financements sous forme d'appuis budgétaires sectoriels dont une partie est affectée au secteur de l'eau.

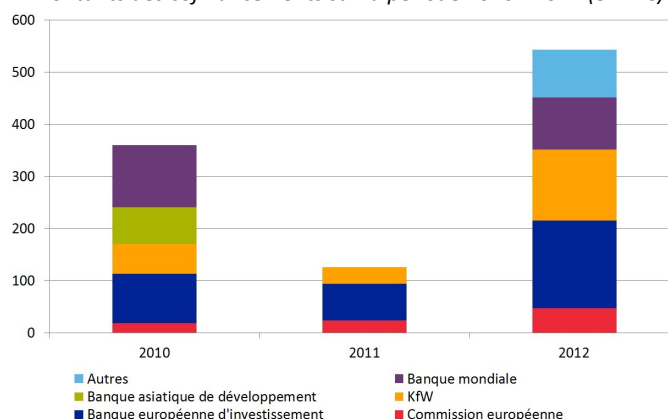
26 % des projets en cofinancements

En signant la déclaration de Paris en 2005, l'AFD s'est engagée à accroître l'efficacité de l'aide au développement. Elle privilégie les opérations en cofinancement pour les effets de levier et les impacts en termes de visibilité et de dialogue sectoriel qu'elles permettent.

Sur la période 2010-2012, **26 %** des projets de l'AFD dans le secteur de l'eau ont fait l'objet d'un cofinancement par un autre partenaire financier, différent du bénéficiaire.

Grâce à l'effet catalyseur des instruments financiers de la Commission européenne, et en particulier la mobilisation des facilités régionales et thématiques, les principaux cofinanciers de l'AFD sont les partenaires européens, la BEI, la KfW et la Commission européenne.

Montants des cofinancements sur la période 2010 - 2012 (en M€)



* Les engagements se réfèrent aux autorisations de financement accordées par les instances de décision de l'AFD dans l'année considérée.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUR LA PÉRIODE 2010-2012

79 % des projets prévoient des actions de renforcement de capacité

Sur la période 2010-2012, **79 %** des projets prévoient des actions de renforcement de capacité. Les capacités visées sont celles nécessaires à l'émergence, la mise en œuvre et au suivi de politiques publiques durables dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Ces démarches s'inscrivent dans le long terme et sont menées à trois niveaux interdépendants : individuel, organisationnel et institutionnel.

Les actions de renforcement de capacité doivent permettre notamment la mise en place de cadres sectoriels clairs et efficaces qui se basent sur un environnement législatif et réglementaire opérationnel, une répartition efficace des responsabilités et des ressources et une stratégie de développement réaliste.

Cet appui revêt souvent la forme d'une prestation de conseil de l'AFD, d'un bureau d'études ou d'un assistant technique mis à disposition des partenaires du Sud.

L'AFD soutient la formation managériale

Depuis 2009, l'AFD anime une partie des modules du master spécialisé OpT (Eau pour tous) de ParisTech. Son objectif est de former les leaders et renforcer les compétences des cadres dirigeants des services urbains d'eau et d'assainissement des pays en développement. L'AFD a en outre financé sur les sessions 2010, 2011 et 2012, une partie des frais de séjour et de formation de 16 partenaires.

L'AFD renforce ses liens avec la **coopération décentralisée** dont l'importance est croissante depuis 2005 (28 M€ en 2012) et qui permet de mobiliser des savoir-faire et des compétences spécifiques sur le long terme.

28 % des engagements dédiés à l'assainissement et à l'hygiène

Pour juguler les menaces sanitaires et environnementales particulièrement nombreuses dans les villes des pays en développement, l'assainissement des eaux usées et le drainage des eaux pluviales doivent rattraper leur retard et suivre la croissance urbaine.

L'AFD s'est engagée en 2010 à allouer un tiers de ses financements à des projets d'assainissement visant à clarifier le cadre d'actions de l'assainissement, à développer les infrastructures de l'ensemble de la filière et à promouvoir l'hygiène.

Cet objectif est presque atteint avec **28 %** des financements alloués à des projets d'assainissement en moyenne chaque année. Le financement de ce sous-secteur se heurte cependant à plusieurs difficultés : une demande moins affirmée que pour l'eau potable, qui nécessite la sensibilisation des pouvoirs publics et des populations et un plaidoyer international ; une complexité impliquant de nombreux acteurs et un équilibre financier difficile à atteindre.

Les engagements de l'AFD en faveur de l'assainissement reposent pour un tiers sur **trois projets de drainage** : Congo Brazzaville et Cameroun en 2011, Togo en 2012, pour un total de 194 M€.

42 % des projets avec une composante hygiène en 2012

L'AFD s'est engagée à inclure une composante de promotion de l'hygiène dans tous ses financements instruits dans les États étrangers. Cette démarche volontariste a permis une très nette progression de la part des projets prévoyant des actions de ce type. En 2012, cette part a représenté près de la moitié des projets octroyés contre moins d'un quart en 2010.

L'AFD a également défini un axe stratégique spécifique en faveur de la **dépollution de la Méditerranée**, écosystème partagé, mais menacé par le rejet des eaux usées urbaines côtières non traitées. Cet axe est par ailleurs au cœur de l'initiative européenne Horizon 2020 initiée en 2005. L'AFD s'est

donc engagée en 2010 à dédier 40 % de ses financements dans les pays du pourtour méditerranéen à des projets d'assainissement.

Liban - Faire face à une urgence environnementale

Au Liban, seul 8 % du volume des eaux usées collectées est traité. L'absence d'infrastructures d'épuration des eaux usées entraîne une pollution des nappes souterraines et des eaux de surface. 300 millions m³ d'effluents se déversent chaque année sans traitement dans la mer Méditerranée.

En 2011, l'AFD, aux côtés de la BEI et de la Commission européenne, a octroyé un financement de 70 M€ devant permettre de construire et mettre en service un dispositif d'épuration d'une capacité de 500 000 équivalent-habitants dans la région de Jounieh-Kesrouan. De plus, 100 000 personnes bénéficieront d'un accès pérenne à un système d'assainissement et 200 000 autres verront sa qualité améliorée.

Avec un résultat de **25 %**, l'objectif n'est pas atteint. Il repose de plus sur un nombre limité d'engagements annuels : Maroc et Territoires palestiniens en 2010 (24 M€), Liban en 2011 (67 M€) et Égypte en 2012 (35 M€).



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS SUR LA PÉRIODE 2010-2012

50 M€ chaque année en faveur de la santé maternelle et infantile

Lors du sommet G8 de Muskoka en 2010, la France s'est engagée en faveur de l'accès à la santé et la réduction de la mortalité des enfants et des femmes, reflétés dans les Objectifs du millénaire 4 et 5.

La méthodologie pour le suivi des engagements reconnaît l'impact des projets d'eau et d'assainissement sur la santé des populations et plus particulièrement des femmes et des enfants. L'OMS estime que 2 000 enfants de moins de 5 ans meurent chaque jour d'une diarrhée, conséquence d'un assainissement non satisfaisant, d'une eau polluée ou d'une hygiène insuffisante, ce qui en fait la seconde cause de mortalité infantile dans le monde.

A ce stade, 15% du financement des projets visant la mise en place de **dispositifs de base** d'approvisionnement en eau potable ou d'assainissement sont comptabilisés dans le cadre de Muskoka. Les actions de promotion de l'hygiène contribuent quant à elle à hauteur de 40 %.

Tous produits financiers confondus, y compris les délégations européennes, et en intégrant l'ensemble des projets d'accès aux services d'eau et d'assainissement, y compris en zones urbaines, ce sont chaque année **50 M€** qui ont été octroyés entre 2010 et 2012 en faveur de la réduction de la mortalité des enfants et des femmes, dont **2,4 M€** qui contribuent à l'initiative Muskoka.

Mauritanie - Programme d'hydraulique rurale

L'AFD a octroyé en 2012 une subvention de 4 M€, en complément d'une délégation de la Commission européenne de 10,6 M€, pour le financement d'un programme d'hydraulique rurale et semi-urbaine dans cinq régions du sud de la Mauritanie. Ce projet permettra de fournir un accès à l'eau potable à 105 000 Mauritaniens. Environ 400 000 personnes bénéficieront de campagnes de sensibilisation à l'hygiène et 280 000 d'entre elles gagneront accès à des latrines de qualité.

Le financement de l'hydraulique rurale

Le Cadre d'intervention sectoriel 2010-2012 de la Division Eau et assainissement faisait le constat du recul des niveaux de subventions de l'AFD alors que le financement de programmes d'hydraulique rurale en dépend fortement. Or, une augmentation sensible en 2012 des engagements est observée en faveur de ce type de programmes grâce à la mobilisation de prêts souverains et de subventions déléguées de la Commission européenne.

En 2012, **70,3 M€** ont été octroyés en faveur de l'hydraulique rurale contre 4,2 M€ en 2011 et 12 M€ en 2010. Les projets sont exclusivement à destination de l'Afrique subsaharienne.



© AFD - L. Gouffon

126 M€ par an pour une gestion durable des ressources en eau

Entre 2010 et 2012, l'AFD a octroyé en moyenne chaque année **126 M€** pour le financement d'actions contribuant à la gestion durable des ressources en eau. Les actions ont porté sur la connaissance de la ressource et le développement d'outils de mesure, le développement de ressources non conventionnelles, le transfert d'eaux brutes et traitées et les programmes d'amélioration des performances et réduction des fuites techniques.

L'AFD a également financé en 2011 une aide budgétaire sectorielle en Colombie dédiée à la gestion intégrée des ressources en eau (79 M€). Elle a poursuivi son soutien aux organismes de bassins transfrontaliers et a octroyé, entre 2010 et 2012, 6 M€ en faveur de l'ABN (Niger), l'ABV (Volta), la CICOS (Congo) et le Centre de Coordination des Ressources en Eau de la CEDEAO. Elle a par ailleurs maintenu ses appuis à l'OMVS (Sénégal), la MRC (Mékong) et l'IBN (Nil).

211 M€ de contribution annuelle à l'adaptation au changement climatique

Alors que le secteur Eau et assainissement doit faire face à une demande croissante, il se trouve menacé par des modifications de la ressource disponible qui résultent des évolutions climatiques. Des projets d'adaptation sont mis en place pour répondre à ces enjeux. Ils visent à réduire la vulnérabilité des biens, des personnes ou des écosystèmes face aux impacts climatiques.

Pour le secteur de l'eau, sont pris en considération les programmes de gestion intégrée des ressources en eau, d'amé-

lioration des rendements de réseaux, de construction de stations d'épuration et d'infrastructures de drainage. Seuls les projets en zones vulnérables classées en stress hydrique ou risques élevés d'inondations sont comptabilisés.

Ainsi, entre 2010 et 2012, les engagements de l'AFD en faveur de l'eau et de l'assainissement ont contribué en moyenne chaque année à l'adaptation au changement climatique pour un montant d'engagements de **211 M€**.

EFFICACITÉ ET REDEVABILITÉ : RÉSULTATS 2010-2012

Des objectifs de résultats ex-ante

L'AFD s'est fixé des objectifs de résultats annuels moyens sur la période 2010-2012 qui ont été globalement atteints, voire dépassés. Les financements octroyés par l'AFD entre 2010 et 2012 permettront en moyenne chaque année de :



Fournir un accès pérenne à l'eau potable à **1,5 million de personnes**, contre un objectif de 800 000



Améliorer la qualité du système d'alimentation en eau potable de **5 millions de personnes**, contre un objectif de 2,5 millions



Fournir un accès pérenne à l'assainissement à **1,3 million de personnes**, contre un objectif de 500 000



Améliorer la qualité du système d'assainissement de **820 000 personnes**, contre un objectif de 1,5 million

Des résultats effectifs suivis annuellement

L'AFD a initié dès 2010 une démarche pilote pour évaluer et **communiquer les résultats effectifs des projets** qu'elle finance dans le secteur de l'eau et l'assainissement, et pas seulement ceux escomptés au moment de l'octroi de ses financements. Elle réalise donc un suivi annuel de l'ensemble des projets qu'elle finance et qui sont en cours d'exécution. Les projets considérés ont été octroyés dans leur majorité entre 2003 et 2010.

Cette démarche est en constante amélioration. Les évolutions portent sur :

- ⇒ le périmètre des projets qui inclut aujourd'hui les fonds délégués de la Commission européenne et les contrats de désendettement, mais exclut les projets financés par l'AFD via les ONG ;
- ⇒ les modalités de recueil des valeurs effectives des résultats. Des engagements de mesure annuelle des résultats effectifs sont exigés de manière systématique dans les nouvelles conventions de financement. Ils doivent permettre de passer de l'estimation à la mesure des résultats effectifs.



© Félix Vignié / Imagéo

Niger - Retour sur les objectifs de résultats ex-ante

En 2006, l'AFD a octroyé une subvention de 11 M€ pour le financement d'un programme d'hydraulique villageoise dans la région de Taouha au Niger. Le projet prévoyait l'installation de 15 mini-adductions d'eau avec bornes fontaines et la construction de latrines collectives et individuelles. Entre le démarrage du projet et 2012, 90 000 personnes ont gagné un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée (contre un objectif de 85 000) et 40 000 personnes ont gagné accès à un assainissement amélioré (contre un objectif de 24 000). L'exercice de redevabilité effective permet de constater, dans ce cas, une sous-estimation initiale des objectifs d'accès.

Les indicateurs relatifs à chacun des sous-secteurs sont exclusifs :

- ⇒ Les **indicateurs d'accès** comptabilisent les personnes passant d'un système non amélioré à un système amélioré selon les critères établis par le Programme conjoint Unicef – OMS de suivi-évaluation pour le secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- ⇒ Les **indicateurs d'amélioration** comptabilisent en revanche des personnes bénéficiant avant projets de systèmes améliorés et dont la qualité du service est renforcée par (i) une plus grande continuité du service ou une meilleure qualité de l'eau, ou (ii) une diminution des engorgements ou des inondations des infrastructures d'épuration ou de collecte et de traitement des boues de vidange performantes.

Entre 2010 et 2012, les projets financés par l'AFD et octroyés dans leur majorité entre 2003 et 2010 ont contribué en moyenne chaque année à :



Fournir un accès pérenne à l'eau potable à **1,2 million de personnes**



Améliorer la qualité du système d'eau potable de **3,4 millions de personnes**



Fournir un accès pérenne à l'assainissement à **217 000 personnes**



Améliorer la qualité du système d'assainissement de **988 000 personnes**